

Brèves de la Communauté de Communes

OPAH : Un service de proximité mis en place par la Communauté de Communes

Article :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), mise en place par la Communauté de Communes du Castelrenaudais, offre aux habitants une opportunité unique de rénover leur logement avec un accompagnement personnalisé. Ce programme s'étend sur l'ensemble des 16 communes et s'adresse à tous les ménages, sous conditions de revenus, souhaitant améliorer leur cadre de vie, en particulier à travers trois axes essentiels

1. Rénovation énergétique

Dans un contexte de transition écologique, l'OPAH encourage les travaux visant à améliorer la performance énergétique des logements. L'isolation, le remplacement des systèmes de chauffage obsolètes ou encore l'installation de dispositifs plus économes en énergie sont autant de leviers pour réduire les factures énergétiques et diminuer l'empreinte carbone.

2. Lutte contre l'habitat indigne

L'OPAH intervient également pour éradiquer les logements insalubres ou fortement dégradés. Des aides sont proposées pour remettre à niveau des habitations ne répondant plus aux normes de sécurité et d'hygiène, contribuant ainsi à offrir à tous les habitants des conditions de vie décentes et sûres.

3. Adaptabilité des logements pour les personnes âgées ou en situation de handicap

Parmi les grands axes de ce programme figure également l'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduite ou les seniors souhaitant continuer à vivre chez eux en toute sécurité. Des travaux comme l'installation de douches à l'italienne, de rampes d'accès ou d'équipements spécifiques peuvent être financés afin de rendre les logements plus accessibles et fonctionnels.

Des subventions pour concrétiser vos projets

Pour permettre la mise en œuvre de ces travaux, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) propose des subventions qui couvrent une partie des dépenses engagées. En complément, la Communauté de Communes octroie une aide supplémentaire allant de 1.000 à 1.500 €, selon l'adresse du projet. Cela représente une belle opportunité pour les ménages de bénéficier d'un coup de pouce financier afin de rénover leur logement.



La convention OPAH, signée le 22 juillet 2024 entre la Communauté de Communes et le Conseil Départemental pour une durée de 3 ans, offre un cadre solide pour cette opération. Elle permet également à SOLIHA, une association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat, d'accompagner les habitants dans toutes les étapes de leur projet, qu'il s'agisse du diagnostic technique, de l'aspect administratif (demande de subvention) ou du suivi de chantier. Cet accompagnement global représente un véritable atout pour ceux qui ne savent pas par où commencer.

Des permanences itinérantes pour mieux vous informer

Pour vous renseigner sur l'OPAH et vous guider dans vos projets, des conseillers sont disponibles lors de permanences qui ont lieu les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois à Château-Renault au sein de la Communauté de Communes ou dans les autres communes les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois.

Ces rendez-vous vous permettent de poser toutes vos questions et de recevoir un accompagnement sur mesure, près de chez vous.

Améliorez votre cadre de vie dès aujourd'hui

L'OPAH constitue une réelle opportunité pour améliorer son cadre de vie tout en participant à une démarche plus globale de transition énergétique. Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, renseignez-vous dès maintenant sur les différentes aides et subventions disponibles pour lancer vos projets de rénovation en toute sérénité.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter les conseillers lors des permanences itinérantes ou à contacter l'ADIL au 02 47 60 90 70.